

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

**CD20221027_2
id. 6651**

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES
RECETTES ET DES DÉPENSES
DE L'EXERCICE 2022**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il est rappelé que conformément à la délibération du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (ARS). De ce fait, la comptabilité de l'IMEP s'en trouve modifiée depuis l'exercice 2018.

L'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict entre les dépenses et les recettes, conformément aux articles R.314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

I – Présentation du projet d'EPRD 2022

Il est rappelé que lors des sessions du 14 février et du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a approuvé un EPRD primitif, dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2022 de l'ARS et de la clôture définitive de l'exercice 2021.

Il est donc proposé aujourd'hui de se prononcer sur l'EPRD 2022 modificatif qui tient compte des éléments comptables de l'exercice 2022 connus à ce jour.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente décision modificative augmente les prévisions de dépenses de 55 588 € et augmente les prévisions de recettes de 17 390 €, augmentant ainsi le déficit prévisionnel d'exploitation de 38 198 €.

Le projet d'EPRD 2022, décision modificative comprise, s'élève en fonctionnement à 2 876 423 €.

Le montant de la dotation annuelle 2022 est fixé à 2 601 782 €, dont 86 394 € au titre des nouvelles mesures du SEGUR de la santé.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
<u>Compte 60</u> <u>Achats et variation des stocks</u>		
Comptes 606 Achats non stockés de matières et fournitures	16 185 €	232 560 €
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 611 Prestations de services par des entreprises.....		10 600 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Comptes 624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	- 11 354 €	45 210 €
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions.....	-1 000 €	1 500 €
Comptes 626 Frais postaux et frais de télécommunications		6 500 €
Comptes 628 Divers (remboursement de frais et autres).....	18 810 €	63 660 €
Sous-total des dépenses du groupe I.....	22 641 €	360 030 €

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
<u>Compte 622</u> <u>Rémunération d'intermédiaires et honoraires</u>	- 7 200 €	4 500 €
<u>Compte 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés.....</u>	1 394 €	56 455 €
<u>Compte 64</u> <u>Charges de personnel.....</u>	65 708 €	2 230 822 €
Sous-total des dépenses du groupe II.....	59 902 €	2 291 777 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 613 Locations.....		8 120 €
Comptes 615 Entretien et réparations.....	830 €	62 740 €
Comptes 618 Divers.....		1 290 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Compte 623 Publicité, publications, relations publiques		1 490 €
<u>Comptes 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	900 €	2 800 €
<u>Compte 65</u> <u>Autres charges de gestion courante</u>		
Comptes 657 Subventions.....		316 €
Comptes 658 Charges diverses de gestion courante.....		50 €
<u>Opération d'ordre</u>	-28 685 €	147 810 €
Sous-total des dépenses du groupe III.....	- 26 955 €	224 616 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 588 €	2 876 423 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
<u>Compte 73</u>	<u>Dotations et produits de tarification</u>		
Compte 731218	Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	- 2 220 €	2 601 782 €
Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du code de l'action sociale et des familles (amendement CRETON).....	25 250 €	94 921€
	Sous-total des recettes du groupe I.....	23 030 €	2 696 703 €

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
<u>Compte 70</u>	<u>Produits</u>		
Comptes 708	Produits des activités annexes.....		5 936 €
<u>Compte 74</u>	<u>Subventions d'exploitation</u>		
Compte 744	Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....		500 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....		7 200 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....		500 €

<u>Compte 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>		
Compte 754	Remboursements de frais.....	9 360 €	23 878 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	9 360 €	38 014 €

GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>		
Compte 777	Quote-part sur subventions		15 150 €
<u>Compte 78</u>	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	-15 000 €	12 000 €
	Sous-total des recettes du groupe III...	-15 000 €	27 150 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT..	17 390 €	2 761 867 €
---	-----------------	--------------------

Le déficit prévisionnel de fonctionnement de 114 556 € se finance par le fonds de roulement d'exploitation qui s'élève à 342 434,13 € au 31 décembre 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative ne présente aucune modification en dépenses d'investissement par rapport à l'EPRD initial.

<u>DEPENSES</u>		Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
<u>Compte 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>		
Compte 2135	Installations générales; agencement; aménagement des constructions.....	2 100 €	11 100 €
	Installation pare ballon école		

Compte 2154 Matériel	-2 100 €	12 700 €
Remplacement d'équipements sportifs, de lingerie, de l'atelier professionnel et acquisition de tests psychologiques		
Compte 2182 Matériel de transport achat d'un bus		80 000 €
Compte 2183 Matériel de bureau		6 000 €
Renouvellement matériel de bureau et informatique		
Compte 2184 Mobilier		4 200 €
Mobiliers divers		
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles.....		4 000 €
<u>Compte 23</u> <u>Immobilisations en cours</u>		
Compte 2313 Constructions sur sol propre.....		475 000 €
Études travaux de l'accessibilité et réfection de l'administration, solde aménagement zone de stationnement, menuiseries du bâtiment buanderie, toiture garage et ateliers bâtiment buanderie. Travaux accessibilité I Sud,		
Total des dépenses réelles d'investissement.....	0 €	593 000 €

<u>RECETTES</u>	Nouveaux crédits (décision modificative)	Total des crédits 2022
Compte 10222 FCTVA	-500 €	22 140 €
Total des recettes réelles d'investissement	-500 €	22 140 €

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement de 570 860 € se finance par la capacité d'autofinancement à hauteur de 6 104 € et le fonds de roulement à hauteur de 564 756 €.

II – Tarification de la journée 2022-2023 :

En application de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles, et par décision du 8 juillet 2022, l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine a déterminé les tarifs suivants pour l'exercice 2023 :

- tarif internat : 240,20 €
- tarif semi-internat : 220,20 €

À compter du 1^{er} janvier 2023, ces tarifs sont reconduits provisoirement, dans l'attente de la notification des nouveaux tarifs par l'agence régionale de santé.

III - Tarification des repas 2023

Il est proposé, sur avis favorable de la commission de surveillance, l'augmentation de 1 % par rapport à 2022 du prix unitaire des repas servis à l'institut médico-éducatif et professionnel aux commensaux de droit (personnel de l'institut médico-éducatif et professionnel et personnel de l'éducation nationale mis à disposition de l'établissement) et aux commensaux exceptionnels (personnel d'entreprises effectuant des travaux sur site) ainsi que du forfait journalier (petit déjeuner et déjeuner) applicable aux commensaux exceptionnels.

Catégories	Tarifs 2022	Tarifs 2023
<u>Commensaux de droit</u>		
Prix unitaire du repas	4,24 €	4,28 €
<u>Commensaux exceptionnels</u>		
Prix unitaire du repas	8,90 €	8,99 €
forfait journalier	14,80 €	14,95 €

IV – Reprise d'une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations

Afin d'atténuer la dotation aux amortissements de l'exercice, il convient d'approuver une reprise sur provision d'un montant de 12 000 €.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.314-221 et suivants et L.242-4,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 mars 2018 institut médico-éducatif et professionnel de Mimizan – signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne du 25 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan.
- Approuve, à compter du 1^{er} janvier 2023, la tarification journalière notifiée par l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine à savoir :
 - prix de journée pour l'internat : 240,20 €
 - prix de journée pour le semi-internat : 220,20 €

- Approuve, à compter du 1^{er} janvier 2023, l'augmentation de 1 % de la tarification des repas 2023 facturés aux commensaux de droit et aux commensaux exceptionnels, à savoir :
 - prix du repas des commensaux de droit : 4,28 € ;
 - prix du repas des commensaux exceptionnels : 8,99 € ;
 - forfait journalier des repas des commensaux exceptionnels : 14,95 €.
- Approuve la reprise sur provision réglementée pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 12 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL